



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Riche semaine pour les élèves du cycle 3

Invités mercredi soir à prendre part au 18-22 de l'apprentissage pour certains d'entre eux, les élèves de dernière année du Cercle scolaire du Val-de-Travers ont décidé ce matin de l'octroi de l'aide communale à la coopération internationale.

Organisé pour la troisième année, le 18-22 de l'apprentissage se tiendra fin novembre au collège de Longereuse, à Fleurier. Adapté au contexte sanitaire actuel, son concept reste toutefois basé sur un même principe : celui de rencontres directes entre des élèves intéressés à entreprendre un apprentissage l'an prochain et des employeurs de la région proposant des places répondant aux attentes exprimées.

Cette édition mettra ainsi en relation directe 27 jeunes et 10 employeurs, représentant des secteurs aussi variés que la fonction publique (la Commune de Val-de-Travers compte au total une vingtaine d'apprentis), le commerce, la restauration, l'horlogerie, le bâtiment (électricien, ferblantier...), la logistique ou encore les services à la personne.

Ces rencontres déboucheront pour certains sur des stages suivis peut-être par des engagements ; toutes nourriront la réflexion des élèves dans le choix de la prochaine étape de leur parcours de formation. L'organisation de cette soirée est assurée par la Commune de Val-de-Travers, le Cercle scolaire du Val-de-Travers et l'antenne régionale de l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.

Civisme et coopération

Marquant quant à elle la 10^e collaboration entre la Commune de Val-de-Travers, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et la fédération Latitude 21, la journée consacrée à la coopération internationale avec les élèves de 11^e année s'est tenue ce jour. Les élèves étaient invités à choisir entre deux projets portés par des organisations non gouvernementales neuchâteloises : Echanges Agadir Niger (construction d'une école-internat pour enfants nomades) et Paspanga (programme d'assainissement et de traitement de l'eau au Burkina Faso). L'aide communale porte sur un montant total de 22'000 francs. Le résultat du vote des élèves sera communiqué ultérieurement



Au Vallon – Match de lutte suisse opposant Lardon à Colliard le 22 juillet 1945 (22/24)

© MRVT



Echo des autorités

Les deux référendums déposés par le POP sont validés

Le Parti Ouvrier et Populaire (POP) a déposé le 11 novembre dernier deux demandes de référendum :

- La première concerne la vente du domaine agricole des Oeillons.

Munie de 1'039 signatures, dont 983 sont valables et 56 nulles.

- La deuxième concerne la vente du domaine agricole de Longeaigue. Munie de 997 signatures, dont 942 sont valables et 55 nulles.

Le nombre de signatures nécessaires, 888 – soit 10% des électeurs – étant atteint, la population vallonnière sera appelée à se prononcer sur ces deux objets, lors de votations au printemps prochain.

ANNONCES

Arrêtés de circulation routière

Un arrêté concernant le parc du Midi et le chemin des Prises à Couvet.

Un arrêté concernant la Place des Mascaronns à Môtiers.

Les arrêtés et plans sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes.

À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

Les sapins de Noël sont de retour

Dressés dans les villages depuis plusieurs jours déjà, les sapins de Noël seront illuminés dès le 1er décembre prochain. Comme l'an passé, celui de Couvet sera garni par les commerçants et les acteurs économiques de la Grand-Rue. Un remplacement des décorations des sapins des autres villages devrait intervenir l'an prochain.

Votations du 29 novembre

En raison des mesures sanitaires, le Conseil communal recommande à la population de Val-de-Travers de voter par correspondance.

S'il n'est plus possible de transmettre votre enveloppe par La

Poste, le délai pour l'envoi en courrier A étant échu dès ce soir, vous pouvez encore glisser votre enveloppe de vote dans une des boîtes de l'administration communale disposées dans chaque village. Elles sont régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit dimanche matin à 10 h.

Il sera toutefois toujours possible de vous rendre au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h le 29 novembre. N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu ! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin. Le port du masque est également exigé.

INFORMATIONS PRATIQUES

Séance de constitution des autorités communales

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le

Vendredi 27 novembre 2020, à 20 h, à Couvet, espaceVAL

avec l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la IV^e législature de la Commune de Val-de-Travers
- Arrêté de validation de l'élection du Conseil général
- Constitution du bureau provisoire du Conseil général
- Appel
- Election du bureau du Conseil général
 - Présidente
 - Première vice-présidente
 - Seconde vice-présidente
 - Secrétaire
 - Secrétaire-suppléante
 - Deux questeurs
- Election du Conseil communal
- Nomination des commissions

- Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du Conseil général)
- Commission de gestion et des finances (9 membres)
- Commission de naturalisations et des agrégations (7 membres)
- Commission des règlements (7 membres)

Au vu des mesures sanitaires décidées par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat neuchâtelois, le public ne pourra pas assister à cette séance. Toutefois, vous pourrez suivre les résultats des élections et nominations en direct sur notre page Facebook : www.facebook.com/commune-valdetravers/

La crise sanitaire imposant des mesures particulières, celles-ci sont exposées dans un concept de protection disponible sur la page www.val-de-travers.ch/page/covid-19-plans-de-protection.

EN BREF

Le personnel d'espaceVAL hors de ses murs pour aider les structures fragilisées par la Covid

Suite aux décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat neuchâtelois, espaceVAL est fermé au public. Le personnel libéré par cette mesure est engagé pour aider les structures communales encore en fonction : école et structures d'accueil, dans des tâches de désinfection, de nettoyage et de soutien lors des repas.

Parallèlement, six personnes sont engagées pour des missions de soutien au Réseau hospitalier neuchâtelois sur ses sites du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles